



## **Propositions du Conseil supérieur des programmes pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée : principes, référentiel, démarches pédagogiques**

Les grandes questions de société relatives au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité, aux problématiques énergétiques, à l'évolution démographique, aux pandémies, se posent de façon récurrente depuis les dernières décennies. Ces questions ont conduit à une prise de conscience collective, informée et documentée, des interactions de nature scientifique, technologique sociologique, économique et culturelle de l'Homme, de ses activités et de son environnement.

Tout élève doit bénéficier de cette formation tout au long de sa scolarité afin d'acquérir des connaissances et des compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté environnementale éclairée, éthique et responsable. L'éducation au développement durable (EDD) a pour finalité de permettre aux élèves d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité en prenant en compte les interactions existantes entre l'Homme, l'environnement, la science, la technologie, la société, l'économie et la culture. Au terme de leur scolarité, les élèves doivent ainsi être en mesure de s'emparer des enjeux du développement durable, d'adopter des comportements individuels et collectifs responsables, d'envisager des avenir équitables et réalistes, de participer aux débats de société, voire de s'engager.

L'EDD est une éducation transversale qui repose sur plusieurs grands principes :

- une intégration dans l'ensemble des enseignements scolaires et dans des actions et projets éducatifs faisant intervenir des partenaires de l'École ;
- une approche globale, systémique et pluridisciplinaire ;
- la promotion d'une conception positive et prospective des questions de développement durable. L'EDD peut ainsi être une nouvelle façon de lire et de penser le monde d'aujourd'hui et celui de demain, un moyen privilégié d'aider les jeunes à donner un sens au monde dans lequel ils vont vivre, à leur donner un horizon, à leur fournir des clés pour participer à la construction de futurs qui ne sont pas écrits d'avance ;
- une diversité de thématiques ne se limitant pas strictement aux questions écologiques ou de changement climatique. Ainsi, à partir d'entrées de nature environnementale, tout le registre scientifique, technologique, social, économique et culturel peut être exploré (ressources naturelles, risques majeurs, changement climatique, biodiversité, éducation à la santé, ville durable, transports et mobilité, aménagement et développement des territoires, agriculture durable, gestion de l'eau, et alimentation de la population mondiale, enjeux démographiques, développement et inégalités, solidarité, paix, éthique, etc.).

Les apprentissages proposés tout au long de la scolarité permettent ainsi de s'appropriier les clés de la compréhension systémique des phénomènes à l'œuvre, tout en identifiant des moyens concrets d'agir.

En complément des dispositions déjà prises concernant les enjeux du changement climatique dans les programmes d'enseignement<sup>1</sup>, et sans apporter de modifications aux programmes en vigueur, cette nouvelle étape pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée vise à aider les équipes enseignantes et éducatives à :

- renforcer la formation des élèves aux questions environnementales dans le cadre de trois volets éducatifs : éducation scientifique, éducation à la complexité et à l'analyse systémique, éducation à la citoyenneté environnementale ;
- rendre plus explicites les apports disciplinaires et interdisciplinaires à l'appropriation des grandes questions de société relevant du champ de l'EDD ;
- mettre en œuvre une réelle progressivité dans les apprentissages et dans le développement de compétences environnementales des élèves ;
- améliorer la visibilité de la contribution des projets éducatifs menés dans le cadre de l'EDD aux objectifs poursuivis ;
- faciliter l'articulation avec les autres éducations transversales (éducation à la santé notamment) et enjeux éducatifs (valeurs de la République, citoyenneté, égalité filles-garçons, éducation à la solidarité, etc.). Les objectifs de développement durable (ODD) constituent dans ce registre un outil essentiel, du fait des liens qu'ils établissent entre les champs environnementaux, sociaux, économiques et culturels.

Ces propositions du Conseil supérieur des programmes comprennent :

- des éléments de contexte concernant l'EDD : références institutionnelles internationales et nationales en matière d'enjeux, d'objectifs, de principes et de valeurs ;
- un référentiel de compétences scolaires de l'EDD :
  - identifiant quatre champs de compétences :
    - s'ouvrir à la complexité des thématiques de développement durable ;
    - faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable ;
    - adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines ;
    - agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.
  - proposant des repères de progressivité du cycle 1 au lycée ;
- des conseils de mise en œuvre de l'EDD.

---

Contact presse : [csp@education.gouv.fr](mailto:csp@education.gouv.fr) - 01 55 55 80 09

---

<sup>1</sup> Circulaire du ministre de l'éducation nationale du 27 août 2019 – <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo31/MENE1924799C.html>  
Renforcement des programmes d'enseignement sur la biodiversité et le climat, et plus largement le DD pour les programmes de lycée à la rentrée 2019, puis révision des programmes d'école et de collège à la rentrée 2020 pour mettre davantage en lumière les éléments contribuant à l'EDD.